



**CONCOURS INTERNE  
D'AGENT DE MAÎTRISE TERRITORIAL  
SESSION 2020/2021**

**Épreuve d'admissibilité du 21 janvier 2021**

**Spécialité « Environnement et hygiène »**

*Epreuve d'admissibilité :*

Une épreuve consistant en la vérification au moyen de **questionnaires** ou de tableaux ou graphiques ou par tout autre support à constituer ou à compléter, et à l'exclusion de toute épreuve rédactionnelle, des connaissances techniques, notamment en matière d'hygiène et de sécurité, que l'exercice de la spécialité, au titre de laquelle le candidat concourt, implique de façon courante.

Durée : deux heures

Coefficient 2

**À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET :**

- Il vous est demandé de **composer sur le sujet** qui vous est fourni avec un stylo à encre bleue ou noire (*bille, plume ou feutre*). Toute autre couleur utilisée pour écrire ou souligner sera considérée comme un signe distinctif, idem pour les surligneurs.
- Les brouillons (*toutes feuilles autres que les copies*) ne seront pas ramassés.
- Aucun signe distinctif (*nom, prénom, n° de convocation, signature, paraphe...*) ne doit apparaître, de même qu'aucune référence (*nom de collectivité, nom de personne, ...*) autres que celles figurant le cas échéant sur le sujet.
- **Le non-respect de ces règles peut entraîner l'annulation de votre copie par le jury.**
- Votre identité devra uniquement être reportée dans le coin cacheté des copies.
- Vous rabattrez ensuite la partie noircie que vous collerez en humectant les bords.

Ce sujet comporte 11 pages (y compris celle-ci)

**Vous agraferez votre sujet à l'intérieur de votre copie de concours.**

## PARTIE 1 : SÉCURITÉ ET PRÉVENTION

A. Citez les principaux risques professionnels liés au nettoyage des locaux :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

B. Lister les mesures de prévention qui permettent d'éviter les douleurs dorsales d'un agent d'entretien.

.....

.....

.....

C. Lors de la livraison des produits d'entretien et matériels, les opérations de chargement ou déchargement doivent elles faire l'objet d'une procédure écrite particulière ? Si oui, laquelle ? Expliquez votre réponse.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

D. Par quelle appellation le terme ACMO a-t-il été remplacé ? Quel est son rôle au sein d'une collectivité ?

.....

.....

.....

.....

.....

E. Qu'est-ce qu'un plan de prévention ? Est-il obligatoire et si oui qui doit le rédiger ?

.....

.....

**F. Donner la définition des sigles suivants :**

- CHSCT : .....
- TMS : .....
- RPS : .....
- ERP : .....
- EPCI : .....
- PMR : .....
- CTP : .....

**PARTIE 2 : HYGIENE-ORGANISATION**

**A. Dans le cadre d'une désinfection liée à une épidémie, quelles sont les recommandations de base pour le personnel chargé de l'entretien des locaux ?**

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

**B. Toujours dans le cadre d'une épidémie, quelles sont les consignes de nettoyage à transmettre aux équipes d'entretien des locaux ?**

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

C. Le port de gants en vinyle/latex protège-il d'une contamination par un virus potentiellement situé sur des surfaces ? Pourquoi ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

D. Dans le cadre d'une crise sanitaire (de type grippe H1N1 ,coronavirus), les collectivités doivent prendre les mesures nécessaires « pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et morale des travailleurs » (article L. 4121-1 du code du travail)

Quelles sont ces mesures ? Argumentez chaque mesure proposée.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

E. La réparation d'une auto-laveuse a nécessité :

- Le déplacement d'un technicien : 380 € TTC le forfait de déplacement
- 4 heures de main d'œuvre à 128 € HT l'heure
- 3 pièces de rechange : 580 € HT au total
- Un test avant remise en service : 126 € TTC

Quel est le montant de la facture en TTC sachant que le technicien vous propose une remise de 5 % sur l'ensemble de sa facture ? (TVA = 20 %) ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

F. Le taux de dilution d'un produit est de 10 g/litre (à 20°C), combien de grammes de ce produit faudra-t-il pour préparer une solution de 75 cl ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

**PARTIE 3 : LE RISQUE CHIMIQUE**

A. L'autorité territoriale de votre collectivité vous confie le stockage des produits chimiques utilisés par le personnel des restaurants scolaires, dont le produit en annexe.

Donnez la signification des pictogrammes représentés sur l'étiquette de ce produit :



1 : .....



2 : .....

Que signifie le sigle EPI ?

.....

.....

.....

Quels sont les EPI indispensables lorsqu'on utilise ce produit ? Justifier votre réponse

.....

.....

.....

.....

Quelles sont les précautions à prendre en utilisant ce produit ?

.....

.....

.....

.....

.....

Que signifient ces autres pictogrammes de danger ?



.....

.....



.....

.....



.....

.....



.....

.....



.....

B. Quelle est l'unité de mesure d'acidité, sur quelle échelle s'étend-elle ?

.....

.....

C. Quel document est indispensable pour décrire un produit chimique, ses dangers, sa composition, la démarche à suivre en cas d'accident ou de pollution, les E.P.I. préconisés et le stockage ? Qui fournit ce document, à qui doit-il être remis ? Pourquoi ?

.....

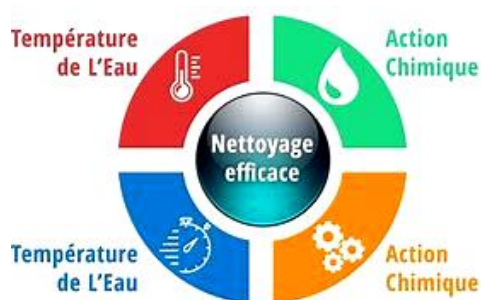
.....

.....

.....

.....

D. Que signifie le schéma ci-dessous ? Expliquez en donnant un exemple :



.....

.....

.....

.....

.....  
.....  
E. Le C.S.T.B (Centre Scientifique et Technique du Bâtiment) a instauré un classement des locaux et revêtements identifiés par 4 lettres que l'on nomme l'indice U.P.E.C. Quelle est la signification des initiales U.P.E.C. ?

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

F. Les collectivités ne peuvent plus utiliser de pesticides pour l'entretien des voiries, des talus, des espaces verts, promenades, forêts, etc. Citez trois alternatives à l'utilisation des pesticides permettant de préserver l'environnement :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**PARTIE 4 : LE RISQUE ELECTRIQUE**

A. Qu'est-ce qu'une habilitation électrique ?

.....

B. La délivrance de l'habilitation électrique est subordonnée à trois obligations, lesquelles ?

.....  
.....  
.....

C. Le titre d'habilitation a une durée de validité limitée. A quel rythme est-il recommandé de le renouveler et dans quels cas doit-il être révisé ?

.....  
.....  
.....

D. Qu'est-ce qu'une Combinaison professionnelle ignifugée ? Quelle est son rôle ?

.....

E. Citez trois EPI qu'une collectivité doit fournir à un électricien :

.....  
.....

F. Donnez la définition des abréviations suivantes :

C.E.E. : .....

T.G.B.T. : .....

## PARTIE 5 : LES DECHETS

A. Que signifient les logos suivants ? Développez.



.....  
.....



.....  
.....

B. Un arrêté publié le 20 novembre dernier modifie l'arrêté du 24 novembre 2003 relatif aux emballages des déchets d'activités de DASRI et fixe de nouvelles exigences, qu'est-ce qu'un DASRI ? Citez trois exemples de DASRI.

.....  
.....  
.....



C. La responsable d'une déchetterie donne la répartition des produits usagés collectés sur l'année sous forme d'un tableau.

Nature des produits usagés	Masse (en tonnes)	Fréquence (en %)
Produits électroniques	12	1
Papiers-cartons	36	3
Ferrailles	.....	12
Encombrants	420	35
Déchets verts et bois	564	.....
Déchets ménagers polluants	24	2
<b>TOTAL</b>	.....	100

1. Relevez la masse et le nom du produit usagé le plus abondant/le moins abondant

.....

.....

.....

2. Calculez la masse totale des produits usagés recyclés au cours d'une année

.....

.....

.....

3. Calculez la fréquence, en pourcentage, des déchets verts et bois.

.....

.....

.....

4. Calculez la masse, en pourcentage, des ferrailles recyclées sur une année.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....



# ANNEXE

## Gamme Cuisine



### APPLICATION :

Spécialement conçu pour le détartrage et l'entretien des machines à laver la vaisselle et le linge en CHR, Collectivités...

**PRODUIT RÉSERVÉ À UN USAGE PROFESSIONNEL**

Bidon de 5 L - Carton de 2 x 5L -  
Palette de 64 cartons.

Code HEDIS : 521359  
(Code GAMA 29 : 005922)

Fiche de sécurité disponible sur simple demande.

HEDIS

140 rue Victor Hugo  
92300 Levallois Perret  
Tél : 01 42 70 54 55  
www.groupe-hedis.com



Fabriqué en France

DETARTRANT RENOVATEUR ACIDE  
Dernière mise à jour FT : 2018-10-22

## DÉTARTRANT RÉNOVATEUR ACIDE



+ Neutralise et prévient la reformation des dépôts calcaires

+ Puissant détartrant

### CARACTERISTIQUES PRODUIT

#### EFFICACITÉ :

- Action curative et préventive : détartrer et prévient la reformation des dépôts calcaires sur machines à laver la vaisselle et le linge, matériel, surfaces, ustensiles.
- Fort pouvoir détartrant.
- Prévient la reformation des dépôts calcaires.
- Prolonge la durée de vie des appareils en évitant l'accumulation du calcaire.
- L'absence de calcaire garantit une efficacité optimale des produits de lavage, sans surdosage.
- Produit conforme à la réglementation relative aux produits de nettoyage des matériels et ustensiles pouvant se trouver au contact de denrées alimentaires (arrêté du 19/12/2013).
- **SANS ACIDE CHLORHYDRIQUE.**

#### Mode d'emploi :

Pour le détartrage des machines : dosage recommandé par litre d'eau :

- En cycle de lavage : Diluer de 5% à 10% soit 50 à 100 ml par litre d'eau. Laisser fonctionner la machine, température de l'eau 55°C à 60°C, de 15 à 30 minutes en cycle de lavage produit, éteint ou non. Vidanger et rincer.
- Hors cycle de lavage : Diluer de 10% à 15% soit 100 à 150 ml par litre d'eau. Pulvériser sur les parois et zones inaccessibles. Laisser agir 15 minutes et rincer.
- Sols et surfaces : Diluer de 1% à 5% par litre d'eau. Appliquer sur les sols et surfaces à nettoyer. Laisser agir 5 min et rincer. Ne pas utiliser le DETARTRANT RENOVATEUR ACIDE sur les surfaces en marbre ou pierres.

### PHYSICO CHIMIE

#### Composition :

Matières actives : acide phosphorique. Acide nitrique.

#### Caractéristiques :

- Couleur : Incolore
- pH : 0.5 +/- 0.5
- Densité : +/- 1.16
- Aspect : Liquide fluide
- Odeur : caractéristique

### REGLEMENTATION

#### Précautions :

EC 231-714-2 ACIDE NITRIQUE. Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. Nocif par inhalation. Corrosif pour les voies respiratoires. Tenir hors de portée des enfants. Ne pas respirer les vapeurs. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher. EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.

Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Garder sous clef.

Éliminer le contenu/récipient comme un déchet dangereux.

Contactez la permanence médicale du centre anti poison de Nancy : +33(0)3.83.22.50.50.

